

Animateur Prévention secteur ASD

Fiche descriptive de la formation / Programme

Public concerné / prérequis :

Futur Animateur Prévention (AP) secteur ASD .

Prérequis : attestation de réussite du parcours d'autoformation de l'INRS @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services de prévention des CARSAT/CRAM/CGSS. A fournir à l'inscription. La journée du dirigeant est un préalable obligatoire.

Objectifs :

- Venir en appui de la direction pour organiser et animer la démarche de Prévention des risques professionnels de sa structure;
- Elaborer et animer un projet de prévention des risques professionnels de sa structure;
- Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail.

Contenu :

- Les enjeux (humain, financiers, juridique) de la prévention;
- Estimer le niveau de maturité de l'établissement en matière de prévention et relever les axes de progrès;
- Participer au développement de la démarche de prévention correspondant à la stratégie de l'établissement
- Elaborer et animer un projet de prévention;
- Situer les principaux risques du secteur;
- Identifier, observer et analyser une situation de travail;
- Proposer et mettre en place des actions de prévention

Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Alternance de périodes de formation en présentiel et de mise en œuvre en entreprise (travail intersession).

Exposés participatifs, Mises en situation (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences, Echanges.

Durée et organisation :

21 h réparties en 3 jours = 2j + 1j (groupe de 8 stagiaires maximum)

1.5j (minimum) de travaux intersessions entre la session de 2j et celle de 1j, répartis sur une période de 4 à 8 semaines

1/2 journée (4 heures) sur le site du binôme chef d'établissement –Animateur Prévention et le cadrage du projet de prévention animé par l'AP développé durant sa formation.

Cette demi journée est conduite par le formateur durant la période de formation de l'AP. Elle permet d'accompagner le dirigeant et son AP dans la finalisation de la lettre d'engagement, et l'évolution du projet sur la base de la lettre de cadrage du projet de prévention (voir doc. « demi journée entre dirigeant, AP et formateur)

Validation de la formation, validation des acquis :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer par Action STE, un certificat d'AP de l'assurance maladie-risques professionnels (si le stagiaire a satisfait aux épreuves certificatives). Le certificat est valable 36 mois et devra être renouvelé par une formation de mise à jour des compétences (MAC) d'une durée de 14h. Les compétences sont validées selon une grille évaluative à partir du travail intersession.

Accessibilité / délai :

Accessibilité aux PSH : nous signaler pour adaptation du module ou réorientation.

Délai : délivrée sous 6/9 mois INTER.

Tarif : Inter* : à partir de 830€/jour/stagiaire (groupe constitué à partir de 3 personnes)

Intra* (et OF) : à partir de 1500€HT /jour (groupe constitué de 3 personnes minimum).

*Hors frais de déplacement de la 1/2 journée dirigeant/AP.